

Q14 2021 10

Question orale d'Éric AZIERE du groupe Ensemble pour Paris 14^e au sujet de l'accessibilité des bâtiments publics du 14^e et en particulier des écoles publiques du 14^e :

Madame la Maire,

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 a consacré, il y a maintenant plus de 15 ans, le principe de l'obligation de scolarisation des élèves en situation de handicap au plus près de leur domicile.

Par ailleurs, cette même loi a posé le principe de l'obligation de mise en accessibilité du cadre bâti à l'horizon 2015.

Pour permettre la mise en œuvre effective de ces principes de solidarité et de non-discrimination, les établissements scolaires doivent donc être rendus accessibles aux élèves dans les différentes situations de handicap.

Compte-tenu de l'avancement insuffisant des travaux, la loi du 10 juillet 2014 a prévu des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) permettant de prolonger au-delà de 2015 le délai pour effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public. La durée maximale de l'Ad'Ap est de trois ans (soit 2018), avec des durées plus longues (de six à neuf ans), à titre dérogatoire.

Par ailleurs, la lecture attentive de votre document de campagne « Paris en commun 14^e – notre projet 2020-2026 » prévoit d'« adapter la ville aux personnes en situation de handicap sur 100 % des équipements publics du 14^e ». Ce volontarisme est confirmé par votre courrier au Conseil Local du Handicap du 14^e de début 2020 indiquant « En 2024, Paris sera au rendez-vous de la loi avec 100% des équipements publics municipaux conformes aux normes d'accessibilité ».

Dans ce contexte, pouvez-vous, Madame La Maire, éclairer le conseil d'arrondissement, et à travers lui les habitants du 1^{er} arrondissement, sur les questions suivantes :

- **Sur la mise en accessibilité de 100 % des équipements publics du 14^e, quelle démarche détaillée mettez-vous en œuvre pour remplir cet objectif légal et atteindre cette belle perspective de solidarité et de non-discrimination ?**
- **Sur la mise en accessibilité de 100 % des équipements publics du 14^e, quel calendrier détaillé avez-vous préparé pour remplir cet objectif légal et atteindre cette belle perspective de solidarité et de non-discrimination ? Quel budget avez-vous prévu de mobiliser à cet effet ?**
- **Concernant spécifiquement les écoles, quelles écoles étaient accessibles à fin 2020 ? quelles écoles seront rendues accessibles en 2021 ? quelles écoles seront rendus accessibles en 2022 ? quelles écoles seront rendus accessibles en 2023 ? quelles écoles seront rendus accessibles en 2024 ?**